

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2218>

Aux collègues de Toulouse, Grenoble, Paris et Brest

- ACTIVITE A L'IRD - Actualités à l'IRD -

Date de mise en ligne : vendredi 21 juillet 2017

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Elections aux Comités Techniques Spéciaux (CTS) des Délégations Régionales de l'IRD Com du 03/02/17

Suite à la création des 4 délégations régionales de l'IRD en métropole, et conformément au décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, des élections vont avoir lieu dans chacune des délégations, à savoir :

- " CTS de la délégation régionale Sud-Est (PACA Auvergne-Rhône-Alpes)
- " CTS de la délégation régionale Île-de-France
- " CTS de la délégation régionale Occitanie (Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées)
- " CTS de la délégation régionale Ouest

Rappelons que selon l'article 34 du décret, les comités techniques sont compétents pour examiner les questions intéressant les seuls services au titre desquels ils ont été créés, c'est-à-dire les délégations régionales de l'IRD. Ces questions touchent à :

- " A l'organisation et au fonctionnement des administrations, ou services des délégations
- " A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les délégations ;
- " Aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;
- " A la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- " A l'insertion professionnelle ;
- " A l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;
- " A l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux

Le comité technique bénéficie du concours du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans les matières relevant de sa compétence et peut le saisir de toute question. Il examine en outre les questions dont il est saisi par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail créé auprès de lui.

Pour nous, organisations syndicales, l'enjeu est important, mais en même temps ces élections sont pour nous une nouvelle usine à gaz ! En effet, nous n'avons qu'un mois pour proposer des listes de candidats. Sachez quand même que pour les délégations Occitanie, Paca-Auvergne-Rhône-Alpes et Ile de France, il nous faut pouvoir présenter une liste de 8 candidats à minima (4 titulaires + 4 suppléants) si ce n'est 10. Du fait d'un nombre plus restreint de personnel IRD à Brest, les listes du CTS Bretagne sont limitées à 6 candidats.

Historiquement, les OS de l'IRD ont toujours été présentes sur la région parisienne, Montpellier, puis plus récemment, Marseille. Ces implantations devraient nous permettre de trouver des candidatures volontaires. Néanmoins, compte-tenu des enjeux régionaux, notamment avec la mise en place des Communautés Universitaires d'établissements (Comue), des Labex et autres Idex, le SNTRS CGT souhaite que les collègues de Toulouse, Grenoble, Brest et Paris puissent profiter de ces opportunités pour venir faire entendre des voix autres que celles de Montpellier et de Marseille.

Nous lançons donc un appel aux chercheurs et ITs de Toulouse, Grenoble, Brest et Paris pour se porter candidats dans les listes du SNTRS CGT. Contactez-nous si vous souhaitez être candidats.

Les CTS sont des outils importants du dialogue social, aidez-nous à y faire entendre votre voix !